Minoteries au Mali : vers l'autonomie paysanne ?

Depuis la fin des années 80, des producteurs maliens gèrent des minoteries villageoises. Entre conquête de l'autonomie et incertitudes sur l'avenir, regard sur des initiatives qui s'inscrivent en rupture avec bien des pratiques...

A la charnière des années 80/90, un projet de transformation des céréales locales illustre le souci d'ouverture au Mali. Raison de fond : la sécurité alimentaire. Les grands projets agro-industriels n'étant plus à l'ordre du jour, les partenaires français et maliens tentent de vérifier que le passage de la grande à la petite dimension constitue une alternative viable tant au plan technique qu'économique. En fait, ils engageaient un pari politique majeur autour de la redistribution du pouvoir de l'État et des sociétés de développement vers les paysans.

Promotion paysanne

En 1986, par divers artifices financiers, un parc de matériels équipe une douzaine de minoteries villageoises, intégrées à deux grandes sociétés parapubliques : la Compagnie malienne pour le développement des fibres textiles (CMDT) et l'Office de développement intégré des productions arachidières et céréalières (Odipac). S'ouvre ainsi un champ d'initiatives décentralisées que la libéralisation du marché autorise et que confirme le changement de régime politique en 1991. La promotion paysanne constitue l'arrière-plan de ce projet.

En zone arachidière et cotonnière, la démarche retenue innove sur trois plans :

– les douze entreprises artisanales de transformation sont animées par des producteurs spécialisés organisés en groupements d'apport (1), et indépendantes des sociétés de développement ;

– l'imagination des producteurs est sollicitée pour valoriser au mieux leurs produits, c'est-à-dire intégrer l'aval ;

– les différentes entreprises sont mises en réseau pour bénéficier d'effets d'échelles et de synergie. Elles peuvent s'approprier, sous forme fédérale, des services collectifs et concevoir des réponses coordonnées aux demandes du marché.

1. Pour des raisons administratives, on parle de groupements de producteurs plutôt que de coopératives

Une minoterie villageoise : comment ça marche?

De 1989 à 1992, les 12 équipements prévus ont été installés. Ils sont dispersés géographiquement : 8 au Sud dans un rayon de 100 km autour de Koutiala, la capitale cotonnière ; 4 vers l'Ouest le long du rail qui relie le Mali au Sénégal.

Dans ces villages, deux bâtiments de 90 m² ont été construits en dur avec l'aide de la population : l'un abrite la fabrication, l'autre est un entrepôt avec un bureau attenant. L'équipement se compose d'un décortiqueur, d'un broyeur à marteaux ou d'un moulin, actionnés par un moteur de 25 cv et de divers accessoires industriels et mobiliers (2). Le capital initial est en outre constitué d'une dotation de l'association villageoise pour 200 à 250 KFcfa (ancienne parité) et d'un don de la coopération française de 1500 KFcfa.

L'ensemble a été donné en exploitation à un groupement de producteurs spécialisés constitués en association d'une quinzaine de membres, ce qui n'exclut pas des approvisionnements au-delà de ce groupe (3). Six personnes travaillent à la minoterie, trois femmes et trois hommes, rémunérées à la tâche, mais seul le gérant, un jeune alphabétisé, est permanent. L'activité demeure en effet périodique et relativement réduite. Conçue pour traiter 250 tonnes/an, l'installation-type n'a pas dépassé 120 tonnes dans cette période, se limitant généralement à 50 tonnes. Les problèmes techniques existent mais il faut surtout respecter le rythme d'adhésion des producteurs à cette démarche.

2. Deux installations fonctionnent avec des moteurs électriques. L'une, à Bamako, est alimentée par le réseau public, l'autre, à Moribila, par un groupe de 20 kva.

3. Seule, la minoterie de Bamako n'est pas « propriété » d'un groupement de producteurs. Son exploitation a été confiée à un groupe de jeunes diplômés chômeurs.

L'expérience de l'autonomie

Certains groupements se livrent également à des activités de courtage en grain portant sur le sorgho et le petit mil, tandis que d'autres travaillent en prestation de services à l'occasion. En 1992, les minoteries avaient déjà commercialisé 1850 tonnes de grains, dont les 2/3 ont été transformés.

Le groupement de producteurs se réunit chaque fin de mois, à l'occasion de l'inventaire des stocks physiques, pour faire les comptes et définir ses stratégies. C'est le résultat économique qui, en fin d'année, à l'heure des compléments de prix, sanctionne leur dynamisme ou leurs divisions (4) C'est à ce moment qu'ils renouent avec leur communauté villageoise en lui transférant le cas échéant, une part de leur bénéfice, comme une sorte d'impôt local volontaire (pour aménager l'école, par exemple).

Quels produits sortent des minoteries ?

Une gamme variée de produits sort des minoteries. Bien que conçues pour la farine, elles produisent principalement des brisures en bouillies, parfois en couscous. Avec la vulgarisation des variétés de maïs blanc, les agronomes avaient pensé que les brisures pourraient remplacer le riz en plat principal. Or, cette substitution pose problème au Mali car les consommateurs préfèrent les brisures des variétés jaunes. De toute façon, il est préférable d'explorer les voies de la confiserie et de la biscuiterie, celle de la boulangerie étant inaccessible pour l'heure. Des perspectives existent pour la farine en matière de préparation du tö, mais aussi pour l'industrie en substitut de l'amidon dans le textile ou la fabrication de piles. Cependant, l'absence de dégermage, exposant les farines à un rancissement accéléré, rend plus difficile la commercialisation.

Si toutes les minoteries ont pu jusque là préserver leurs fonds propres, beaucoup les ont sérieusement accrus en y incorporant les résultats antérieurs et les cotisations de leurs adhérents. Cependant, une part trop importante du fonds de roulement reste engagée dans des ventes à crédit ou des prêts au recouvrement incertain. L'autonomie a pour corollaire le risque commercial, avec la fixation des prix, le choix des clients, l'acceptation du crédit. Une aventure inédite pour des paysans habitués à l'encadrement !

Rupture par rapport aux associations villageoises

Selon certains, l'esprit communautaire des paysans africains démontrait l'évidence de la voie coopérative. En fait, des présupposés naturalistes nous font confondre palabre et démocratie, ruralité et solidarité. Le monde paysan africain est traversé des mêmes antagonismes que toute autre société, entre tradition et modernité, entre jeunes et vieux, entre hommes et femmes, entre quartiers...

4. En 1993, la minoterie de Nampossela affiche un résultat net de 964 KFcfa, celle de Yafola, un résultat négatif de 188 KFcfa. Dès 1992, les minoteries de Karangana et de Kintieri avaient expérimenté la technique des ristournes aux adhérents en fin d'exercice.

Minoteries de Sinzana. L'équipe de travail dans l'atelier.

C'est justement au terme de ces confrontations que surgit le développement. Si l'enjeu économique que représente la création d'une minoterie dans le village a fait l'objet d'une inégale compréhension, l'enjeu politique a semble-t-il été bien perçu. Il s'agit d'une rupture institutionnelle majeure par rapport aux associations villageoises indifférenciées, créées il y a 20 ans, au profit de la filière coton. Plusieurs villages ont alors vécu des crises politiques, aggravées parfois par l'ingérence des cadres des sociétés de développement ou des petits fonctionnaires locaux.

Tel village a mis plus de deux années à dénouer une opposition de clans, silencieuse et douloureuse, avant de retrouver les résultats brillants des premiers temps. Là, c'est un jeune gérant que l'on corrige brutalement au détour du bois parce qu'il refuse, contre l'avis de certains vieux, de détourner les fonds de la minoterie. Ailleurs, ce sont des hommes qui s'inquiètent de l'oisiveté de leurs femmes depuis qu'elles se fournissent en farine à la minoterie... Ce projet contribue donc à différencier l'organisation sociale du village en même temps qu'à professionnaliser les producteurs.

Quels acquis ?

En 1992, après quatre années d'appui technique rapproché, il était acquis que l'État et ses substituts ne devaient pas prendre la place des véritables acteurs économiques. Cependant, le risque commercial suppose un apprentissage de longue durée. En 1995, la plupart des minoteries continuent à fonctionner, prouvant que des paysans peuvent, collectivement et sans tutelle, conduire leurs affaires et s'approprier une part de la rente commerciale. Certaines d'entre elles, pourtant éloignées de la capitale, y livrent même un concurrence sévère, assurant un flux régulier vers les pays frontaliers.

Le jeu reste cependant ouvert. Certaines minoteries sont menacées par la bataille économique, faute de rentes de situation, de dirigeants audacieux ou de bons gestionnaires. Si on y ajoute les aléas climatiques de la région, l'incertitude reste forte.

De telles initiatives ne peuvent s'épanouir que si d'autres, à leur tour, se développent en pleine autonomie, se complétant mutuellement, telles les caisses rurales et de crédit, les centres de gestion et autres groupements agricoles spécialisés... Ce projet est en effet reproductible pour la fabrication du beurre de karité, le broyage des tiges de coton, les briqueteries, les forges villageoises et l'utilisation en commun de matériel agricole, créant ainsi un vaste mouvement porteur d'une culture paysanne d'entreprise. Il n'est pas d'autre voie de développement en milieu rural.

Michel Audroing